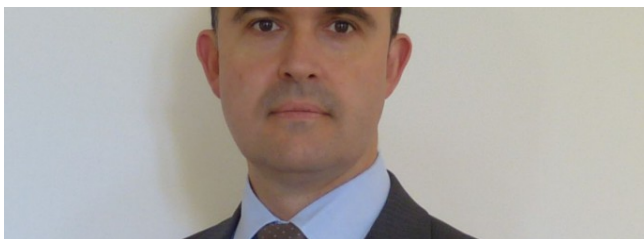


POSTE DE TRAVAIL



Avis d'expert : «Le BYOD reflète la difficulté des Français à accepter le changement et l'innovation»

La Rédaction, 26 sept 2013, 10:18



f 6 t 30 g+ 7 in 2 1 commentaire

Consultant pour le bureau d'ingénierie Altetia, Dominique Mouchet revient sur la nécessaire intégration technique, juridique et humaine, du BYOD dans les entreprises françaises.

Le BYOD (Bring Your Own Device) est un phénomène mondial qui s'est imposé, sans grand débat, dans la majorité des entreprises des pays industrialisés. Selon l'étude Edge Stratégies* réalisée fin 2012 auprès de 1 200 entreprises internationales, 7 entreprises sur 10 (hors la France) admettent que leurs employés utilisent « *activement à des fins professionnelles leurs équipements personnels (Smartphones ou tablettes) et même des applications non supportées par le service IT (le BYOA)* ».

Selon l'étude Dell Ovest Software**, 70% des 1 500 DSI interrogés dans 10 pays européens constatent « *une amélioration de la productivité de leur personnel et des temps de réponse aux clients* » grâce au BYOD. Bref, ailleurs, le BYOD est entré sans débats dans la vie des actifs.

En France, le BYOD (« **AVEC** » dans la langue de Molière pour « Apportez Votre Équipement personnel de Communication ») est un sujet qui provoque, soit une indifférence polie, soit au contraire une prise de position alarmiste. Le sujet ne mérite ni l'une, ni l'autre mais une prise de conscience de la réalité et des enjeux du phénomène. Et, au mieux, la mise en œuvre des moyens pour l'intégrer dans la marche de l'entreprise.

La France traîne les pieds...

Le BYOD fait partie de ces sujets dont les entrepreneurs français tardent à mesurer l'importance. En matière de BYOD - comme dans l'adoption du SaaS - la France traîne les pieds. Même si les chiffres

évoluent rapidement et varient d'une étude à l'autre, les salariés et surtout les entrepreneurs français sont les derniers de la classe... Les chiffres de l'étude Cisco (mai 2012) sont révélateurs : 85% des entreprises françaises interrogées ne souhaitent pas que leurs employés utilisent leur propre smartphone pour travailler et 51% ont même fait le choix de l'interdire purement et simplement (une exception française unique au monde); 60% des DSI français ne considèrent pas que le BYOD représente « *un facteur positif pour l'entreprise* » contre 80% aux États-Unis ou en Asie et 68% des équipes supports n'ont pas élaboré de procédures pour gérer le phénomène.

Il semblerait cependant – et heureusement – que les comportements évoluent plus vite que les chiffres, en jouant sur la discrétion. Exemple : en neuf mois (janvier à septembre 2012), le nombre de salariés français de PME qui avouent utiliser leur propre smartphone dans l'entreprise « *même sans accord officiel* » serait passé de 50% à 65% (Gartner février 2013).

Les raisons de la crainte du BYOD sont connues. Le développement du BYOD confronte en effet l'entreprise à quelques situations problématiques, sur plusieurs plans : gestion du matériel et des ressources humaines, organisation du travail, sécurité, responsabilités juridiques. Comment en effet gérer ce nouveau parc de matériels ? Selon quels principes ? Et à qui en confier la gestion ? Comment tenir compte du temps passé et du travail effectué sur les devices personnels- en particulier du travail collaboratif-en dehors du temps de travail « officiel » ? Comment s'assurer que le Smartphone ou la tablette personnelle utilisés pour traiter des données professionnelles soient parfaitement sécurisés, que les données introduites ou sorties de l'entreprise ne soient pas détournées ou perdues, que l'accès aux données professionnelles ou que les applications importées ne dépassent pas le cadre autorisé ou sont protégées contre les intrusions ? Des craintes légitimes renforcées par le vide juridique qui entoure le développement du BYOD. Et par le fait que, après les terminaux (les « devices »), le phénomène s'étend maintenant aux applications personnelles (BYOA, *Bring Your Own Application*).

Peu mobilisés par l'émergence du BYOD, ou du BYOA, les entrepreneurs français n'ont en effet pas élaboré de programme de gestion technique et humaine, ni anticipé un cadre organisationnel et juridique.

Problème : cette frilosité des entreprises françaises ne s'explique pas de façon rationnelle : elle est l'une des manifestations de la difficulté des Français à accepter le changement et l'innovation. Combien de DRH ont préparé l'émergence du BYOD dans leur entreprise bien qu'ils constatent chaque jour la généralisation de l'utilisation des smartphones personnels.

Et les autorités ne favorisent pas l'évolution : l'ANSSI (Agence nationale de sécurité des systèmes d'information) s'est récemment « *fermement opposé au BYOD... puisqu'il n'existe pas de solution satisfaisante pour accompagner cette tendance en toute sécurité* ». C'est vrai ! Mais est-ce suffisant pour tenter de bloquer un phénomène dont tout le monde, ailleurs, s'accorde à reconnaître le côté

inélucltable? Mais surtout ne vaut-il pas mieux accélérer les recherches pour sécuriser le phénomène plutôt que de tenter de le retarder... un choix d'autant plus logique que les plateformes de sécurisation actuelles permettent par exemple de sécuriser sans problème des équipements externes comme les iPads.

Conclusion : au lieu de retarder le BYOD, il faut le sécuriser et l'organiser car, il faut être clair, nous n'avons pas le choix !

Organiser l'intégration du BYOD : une affaire de méthodes

Le BYOD n'arrive pas par hasard et la réalité s'impose d'elle-même : l'utilisation de terminaux personnels dans le cadre professionnel, correspond à une simple évolution du monde du travail, un monde dans lequel les sphères professionnelles et personnelles s'interconnectent, un monde dans lequel l'internaute est devenu un mobinaute qui surfe sur son smartphone, lit ses mails ou les actualités des portails, communique sur les réseaux sociaux et gère son activité quotidienne sur son mobile. «*160* Tout mon bureau tient dans mon smartphone, ma tablette et ma voiture; », a coutume de dire le patron d'un opérateur... Comment, dans ces conditions, exiger d'un cadre ou d'un itinérant qu'il change d'outil de travail et de communication sitôt passée la porte de l'entreprise ? Comment répartir les données du CRM ou du BIG DATA (2,5 trillions d'octets de données générées chaque jour) entre terminal professionnel et outil personnel ? Selon quelle logique ?

De plus, le BYOD n'est que la préfiguration d'un phénomène beaucoup plus large d'interaction entre systèmes et terminaux d'informations personnelles et professionnelles. Une interaction qui nécessite la mise en place d'une nouvelle organisation des systèmes d'information de l'entreprise, de la gestion des sources au contrôle des terminaux...

Au-delà des aspects techniques de sécurisation des flux d'informations et des aspects juridiques liés à l'utilisation d'équipements personnels, l'intégration du BYOD nécessite un accompagnement sur différents aspects de management.

- L'organisation du travail entre ceux qui utilisent leurs terminaux personnels... et les autres ;



 **CONNECTEZ-VOUS**

- Les usages : à qui, pourquoi et comment étendre l'accès et la possibilité de traitement de données et d'applications mêlant intérêts professionnels et personnels ?



 **CONNECTEZ-VOUS**

 **Menu**

...ication unifiée, des
on du management.
ilisation des outils de
travail personnel, il ne faut pas se tromper de « coach » pour accompagner l'intégration du BYOD...
et choisir un prestataire qui présente à la fois une expérience de l'ingénierie télécom et de la mise

en œuvre de projets multiservices.

Dominique Mouchet, directeur de l'activité conseil du bureau d'ingénierie Altetia.

* iBYOA Globe Newswire dec 2012

** Dell Ovest Software study fevrier 2013

➤ Restez connecté, inscrivez-vous gratuitement à notre newsletter !

 6  30  7  2  1 commentaire



La Rédaction

Suivez-moi



THÉMATIQUES ASSOCIÉES

Avis D'expert



BYOD



Dominique Mouchet



En poursuivant votre navigation sur le site, vous acceptez l'utilisation de cookies à des fins de mesure d'audience et de ciblage publicitaire. [En savoir plus](#)

Fermer ✕

INSCRIVEZ-VOUS

Services

Emplois, jobs Informatique

Votre compte

Plan du site

[Test de bande passante](#)

[Quelle est mon adresse IP ?](#)

Sites

[Livres Blancs Informatiques](#)

[Télécharger](#)

[Itespresso](#)

[Channelbiz](#)

[Gizmodo](#)

Mentions légales

[Conditions Générales d'Utilisation](#)

[Charte de confiance – Mentions Légales](#)

Rester en contact

[Contactez la rédaction](#)

[Contactez la régie](#)

[Contactez le service étude](#)

[Contactez la technique](#)

[Proposition de partenariat](#)

[Annoncer sur Silicon.fr](#)

NETMEDIAEUROPE

[Brésil](#)

[Allemagne](#)

[France](#)

[Italie](#)

[Portugal](#)

[Espagne](#)

[Royaume-Uni](#)

[Monde](#)

NetMediaEurope © Copyright 2014 Tous droits réservés. A propos de NetMediaEurope